

Le droit de l'énergie et de l'environnement, des domaines en constante évolution

Avocate associée au sein de l'Etude Reymond & Associés à Lausanne, Me Yasmine Sözerman est spécialiste FSA en droit de la construction et de l'immobilier. Elle pratique essentiellement dans le droit de l'énergie, de l'environnement et de la construction. Dans l'interview qui suit, elle nous présente les enjeux actuels liés à ces domaines du droit.

Me Yasmine Sözerman



Me Yasmine Sözerman, quel est votre parcours et qu'est-ce qui vous a conduit au droit de l'énergie et de l'environnement?

J'ai obtenu mon brevet d'avocate il y a plus de sept ans. Déjà pendant mon stage et plus encore depuis lors, j'ai eu la chance de pouvoir travailler sur des dossiers de droit de l'énergie et de l'environnement, en particulier en matière d'énergies renouvelables. Avec les années, mon intérêt pour ces domaines n'a cessé de se renforcer. J'ai approfondi mes connaissances de ces matières lors d'un LL.M. à la Columbia Law School et je les pratique à présent quotidiennement à l'Etude.

Pourquoi avoir choisi le droit de l'énergie et de l'environnement?

Il s'agit de domaines qui sont en constante évolution. En particulier en droit de l'énergie, le cadre

juridique a beaucoup changé ces dernières années, notamment depuis la décision de sortir de l'énergie nucléaire et l'adoption de la Stratégie énergétique 2050 qui implique de recourir de façon accrue aux énergies renouvelables et locales. Souvent, la pratique et la jurisprudence ne répondent pas encore à toutes les questions soulevées par les nouvelles lois, comme la loi fédérale sur l'énergie par exemple. Cela rend le travail de l'avocat particulièrement intéressant.

Vous parlez des évolutions récentes du droit. Pouvez-vous nous donner des exemples?

L'arrêt qui a été rendu en mars 2021 par le Tribunal fédéral dans le cadre du parc éolien de Sainte-Croix est un bon exemple. Il s'agit du premier arrêt topique en matière d'énergie éolienne en Suisse depuis la décision d'abandonner l'énergie nucléaire en faveur des énergies renouvelables. Dans cette décision, le Tribunal fédéral a reconnu que la Stratégie énergétique 2050 et la nouvelle loi fédérale sur l'énergie qui en a découlé impliquaient une focalisation accrue sur les énergies renouvelables et pouvaient, à certaines conditions, justifier des atteintes à la nature et au paysage. Cette jurisprudence aura des effets sur de nombreux autres projets à venir.

Quels sont les plus grands défis de ce genre de projets?

Dans tous les projets d'installations d'énergies renouvelables de grande ampleur, l'un des défis majeurs est de réussir à constituer un dossier aussi complet que possible afin de permettre aux autorités et aux tribunaux de procéder à une pesée des intérêts en présence. Il faut bien connaître le terrain et effectuer des études poussées qui concernent par exemple la faune présente sur le site. C'est un immense travail. Du point de vue juridique, il faut bien coordonner tous les aspects du projet, tels que l'aménagement du territoire, les routes, les défrichements, la protection des eaux. Ces dossiers sont souvent tentaculaires.

Le droit de l'énergie et de l'environnement concerne-t-il également les particuliers?

Bien sûr. S'agissant du droit de l'environnement, il est omniprésent dans le droit de l'aménagement du territoire et de la construction en général. Si vous construisez un immeuble, des questions de droit de l'environnement vont nécessairement se poser, par exemple en lien avec les nuisances sonores ou une pollution résultant d'une activité artisanale antérieure sur la parcelle en cause.

Pour ce qui est du droit de l'énergie, il joue également un rôle en droit de la construction. À titre d'exemple, dans le canton de Vaud, les bâtiments neufs ou rénovés atteignant des performances énergétiques sensiblement supérieures aux normes en vigueur bénéficient d'un bonus supplémentaire de 5% dans le calcul des coefficients d'occupation ou d'utilisation du sol. En d'autres termes, vous pourrez construire plus grand.

Par ailleurs, le droit fédéral (et généralement aussi cantonal) prévoit souvent la possibilité d'obtenir des subventions en cas d'installations d'énergies

renouvelables. À titre d'exemple, un particulier peut obtenir une contribution d'investissement en cas d'exploitation d'une installation photovoltaïque. Récemment, l'Office fédéral de l'énergie a d'ailleurs annoncé que l'encouragement du photovoltaïque bénéficierait de 450 millions de francs en 2022.

Quel est le rôle de l'avocat.e dans ces contextes?

Le rôle de l'avocat.e est multiple et dépend du/ de la client.e et du dossier. Dans les grands projets d'installations d'énergies renouvelables, nous accompagnons les clients.es – autorités ou porteurs de projets – parfois déjà au stade de l'établissement du projet afin qu'ils bénéficient des meilleures chances de succès. L'accompagnement peut aussi intervenir plus tard, au moment où des oppositions ou recours ont déjà été déposés. Cela vaut également avec les communes et les particuliers en matière de droit de la construction et de l'environnement.

Comment voyez-vous l'avenir du droit de l'énergie et de l'environnement?

Compte tenu du défi énergétique qui nous attend, je suis persuadée que les domaines du droit de l'énergie et de l'environnement vont devenir de plus en plus importants et les tribunaux seront amenés à se prononcer très régulièrement à ce sujet.

www.jmrlegal.ch

Interview **Andrea Tarantini**

“ En particulier en droit de l'énergie, le cadre juridique a beaucoup changé ces dernières années, notamment depuis la décision de sortir de l'énergie nucléaire et l'adoption de la Stratégie énergétique 2050.